

**PROCÈS-VERBAL DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 8 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 8 Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Valère HIS**, maire.

Étaient présents : Monsieur Gilbert DELAUNE
 Madame Laure DEMANNEVILLE
 Madame Carole MORETTI
 Monsieur Jean-Marie PREVOST
 Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE
 Monsieur Jean-Paul GODARD
 Madame Muriel SELLIER
 Monsieur Hervé GRIBOUVAL

Étaient absents excusés :

Madame Sylvie VINCENT ayant donné pouvoir à Madame Muriel SELLIER,
Monsieur Bernard MAUROUARD ayant donné pouvoir à Monsieur Valère HIS,
Monsieur Arnaud NICOLLE ayant donné pouvoir à Madame Carole MORETTI,
Madame Catherine CAZIER
Madame Amélie DANTAN
Monsieur Luc THIBAUDEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie PREVOST

I) APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 22/11/2017.

Il précise que, bien que la mission architecte ait été validée lors du dernier conseil municipal, cette décision, en accord avec Monsieur NICOLLE, en charge des travaux, a été annulée. En effet, la procédure a été entachée d'irrégularité en raison de l'absence de date de remise d'offres sur le cahier des charges ; le marché va donc être relancé et fera l'objet d'une prochaine délibération.

Les membres du Conseil Municipal valident le compte rendu à l'unanimité.

II) AVENANT CONTRAT MJC : RESILIATION TAP

Monsieur le Maire rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires ont été mis en place il y a quelques années et qu'un nouveau décret donne la possibilité aux communes de modifier l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours à 4 jours.

Considérant l'orientation prévue lors de la réunion des enseignants, des élus et des représentants des parents d'élèves le 21 septembre dernier,

Considérant le sondage effectué auprès des parents d'élèves, pour connaître leur avis sur le retour à la semaine des 4 jours :

Familles interrogées	Favorables	Défavorables	Sans réponse
102	74	4	24

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prévoir un avenant à la convention pluriannuelle 2017-2020 entre la Maison des Jeunes de Duclair et la Commune en raison de la suppression des Temps d'activités Périscolaires.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

III) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Le contrat d'un agent en CUI (contrat unique d'insertion) arrive à échéance au 31 décembre 2017 ; ce type de contrat n'étant pas reconduit par le gouvernement Macron, il est proposé aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour 20h hebdomadaire afin de pouvoir répondre au besoin des services de garderie, de cantine et de bibliothèque.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident la proposition à l'unanimité.

Madame DEVAUX DIT LALANDE donne son avis très favorable à la création de ce poste mais demande quel impact il y aura par rapport au contrat aidé.

Madame MORETTI précise que le taux de prise en charge de l'état s'élevait au minimum à 60%.

IV) ADAP : TRAVAUX DE LA GARDERIE : VALIDATION DE L'ENTREPRISE

En raison de la cessation d'activité de l'entreprise Fontaine qui avait été retenue pour les travaux ADAP de la garderie, il est demandé aux membres du conseil municipal de valider l'entreprise AirC2 qui propose les mêmes conditions.

Accord à l'unanimité.

V) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLETC du 7 novembre 2017 qui concerne :

- Le transfert à la Métropole de l'Hôtel d'entreprises du Petit Couronne
- L'ajustement des transferts en matière de voirie (pour les communes de Mont Saint Aignan et Rouen)
- L'ajustement du transfert de la ville du Trait en matière d'urbanisme règlementaire
- Le nouveau transfert de l'Aître Saint Maclou à Rouen

Accord à l'unanimité.

VI) MANDATEMENT DES INVESTISSEMENTS 2018 DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2018

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Accord à l'unanimité.

VII) AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PISCINE

Dans le cadre scolaire, les enfants utiliseront le complexe aquatique l'Atréaumont au 2^{ème} et au 3^{ème} trimestre ; il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition.

Accord à l'unanimité.

Madame MORETTI précise qu'il est nécessaire de trouver un nouveau maître-nageur pour encadrer les enfants.

VIII) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

- De la fermeture de la RD 63 à la circulation suite à l'affaissement de la chaussée le vendredi 1^{er} décembre ; Depuis plus de 20 ans, ce problème est signalé au Département qui avait la compétence voirie avant que la Métropole ne le reprenne ; 4 points posent problème :

- 1) Présence d'une bétoire (affaissement naturel, dépression du terrain où s'engouffrent les eaux de ruissellement à ne pas confondre avec une marnière qui représente un puit d'extraction de craie)
- 2) En lien avec la zone de captage d'eau de Duclair
- 3) À la création du lotissement les Sorbiers, un décaissement a été prévu pour la gestion des eaux pluviales qui draine l'eau jusqu'à cette bétoire (les obligations réglementaires n'étaient pas les mêmes à cette époque).
- 4) Problème de voirie

L'intervention prévue mardi prochain par l'entreprise d'hydrogéologie est reportée ; en effet, l'Agence Régionale de Santé doit être saisie puisque la zone de captage d'eau de Duclair est impliquée.

Monsieur HIS rappelle que monsieur René Chosson a comblé cette bétoire depuis de nombreuses années et que celle-ci n'a pour autant jamais été complètement rebouchée.

Devant l'importance que les travaux semblent prendre, Monsieur Le Beller, directeur du pôle Austreberthe Cailly, doit maintenant demander l'ouverture de crédits spécifiques.

Les riverains seront destinataires d'un courrier d'information ; Monsieur le Maire souhaite qu'il soit cosigné par Monsieur le Président de la Métropole.

Madame DEVAUX DIT LALANDE demandent si les maisons sont impactées ; Monsieur le Maire répond que le périmètre n'est pas aussi important que pour les marnières et que les maisons ne sont pas concernées.

Monsieur le Maire précise que les compétences relèvent de différentes structures (Métropole, Syndicat du bassin versant Austreberthe Cailly, ARS et la Police de l'Eau), ce qui rend la gestion de ce problème plus compliquée.

- Ligne Nouvelle Paris Normandie : l'arrêté préfectoral concernant le tracé n'est pas pris ; à l'issue du COPIL du 26 Octobre 2017, il semblerait que la zone Est soit privilégiée ; après avoir échangé avec Madame Pierrette CANU, conseillère départementale, il est également question de la zone est pour une première moitié du tronçon par rapport à l'actuelle ligne (de la nouvelle gare rive gauche jusqu'à Barentin) et de la zone ouest pour la deuxième moitié, toujours par rapport à l'actuelle ligne. La ligne sortira de la future gare de la rive gauche, à Rouen, et empruntera un tunnel qui passera sous la Seine à hauteur du pont Flaubert.
- Réunion mardi prochain concernant le projet de lotissement route de Bouville à laquelle les membres de la commission urbanisme seront conviés
- Commission finances vendredi prochain.

La séance est levée à 19h25.

Le Maire,
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie PREVOST,

Muriel SELLIER,

Catherine CAZIER,

Amélie DANTAN,

Nadine DEVAUX DIT LALANDE,

Arnaud NICOLLE,

Carole MORETTI,

Hervé GRIBOUVAL,

Luc THIBAudeau,

Jean-Paul GODARD,

Gilbert DELAUNE,

Laure DEMANNEVILLE,

Bernard MAUROUARD,

Sylvie VINCENT